

CLIRON-INFOS – N° 1/2021



CONSEIL MUNICIPAL – REUNIONS DES 23 MARS ET 18 MAI 2021

Le Conseil Municipal du 23 mars 2021 est au complet et Madame Monique THULLIER est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal 18 mai 2021, Madame Monique THULLIER est excusée et Monsieur Sylvain NOIR est nommé secrétaire de séance.

Subventions aux associations - Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

- ACCM Cliron Charroué Montcornet	700.00 €
- ADMR	100.00 €
- Union Nationale des Combattants Renwez	100.00 €
- ETINCELANTE Société de Pêche	50.00 €
- Association DIAPASON	50.00 €
- SLCC	700.00 €
- Association ASTRM	50.00 €
- Ligue contre le Cancer	80.00 €
- PING PONG Club de Cliron	700.00 €
- Ligue Française contre la Sclérose en Plaque	50.00 €
- ANIM'CLIRON	700.00 €

CCAS - Compte Administratif et réintégration de l'excédent de fonctionnement dans le budget communal;

Sous la présidence de Madame Monique THULLIER,
A l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 est approuvé.
Il présente un excédent de fonctionnement de 2 293.59 €

Excédent en résultat de clôture 2020 de 14 350.77 €

Suite à la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2020 par délibération du CCAS en date du 29/09/2020, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à réintégrer l'excédent de fonctionnement du CCAS dans le budget communal, au compte 002 pour la somme de 14 350.77 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les modifications suivantes au Budget Primitif 2021:

Section de Fonctionnement

Compte 002 + 14 350.77 euros

Lotissement "Le Petit Cerisier" - Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif du lotissement "Le Petit Cerisier" pour l'exercice 2021.

Ce budget se présente comme suit :

- Suréquilibré en section de fonctionnement - Dépenses 74 287.47 € et Recettes 175 050.10€
- Equilibré en section d'investissement à 74 287.47 €

Budget Communal - Budget Primitif 2021

- Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2021.

- Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 344 501.13 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 841 564.18 € en section d'investissement.

Taux d'imposition 2021

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1639 A relatif aux impôts et au vote des taux d'imposition.

Considérant le produit fiscal attendu pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021, soit :
- taxe foncière (bâti) : 35.18% (dont 11.14% taux de référence 2020 et 24.04% taux départemental)
- taxe foncière (non bâti) : 26.88%
- Dit que le taux de référence de 2020 est appliqué en 2021 concernant les taxes foncières (bâti).
- charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ardenne Métropole - Transfert de la Compétence Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal **S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Ardenne Métropole - Création d'une police Municipale

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'une police intercommunale dans les conclusions et propositions de la mission de préfiguration menée par le directeur général des services d'Ardenne Métropole annexées à la présente délibération.
- **AUTORISE** le recrutement de trois policiers municipaux par Ardenne Métropole conformément aux postes créés lors du conseil communautaire du 9 mars 2021.

Cependant, la commune ne mutualisera pas cette compétence pour le moment.

Ardenne Métropole - Convention de prestation de service pour le contrôle des Hydrants

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le contrôle des hydrants avec Ardenne Métropole et tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses :

Tenue des bureaux de votes pour les élections des 20 et 27 juin 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

OFFRE D'EMPLOI

La Commune recherche un agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de **12h00** à compter du **1er juillet 2021**.

L'agent sera en charge de l'entretien des locaux suivants :

- Ecole
- Mairie
- Maison des associations

L'agent sera également en charge de la mise à disposition de la Maison des associations lors de la location de cette dernière et devra effectuer les tâches suivantes :

- Etat des lieux lors de la remise de clés
- Préparation de la vaisselle demandée
- Etat des lieux de sortie

Les candidatures sont à déposer en Mairie avant le 11 juin 2021.

ATTENTION,

La Brigade de Gendarmerie de Renwez nous alerte de la présence de véhicules et/ou de personnes faisant du repérage, et ceci, depuis quelques jours. Avec les beaux jours, les gendarmes constatent assez régulièrement, que les personnes sont moins attentives et laissent soient les fenêtres de leur maison ou voitures ouvertes, les portes de maisons et voitures non verrouillées avec des objets de valeurs à vue.

Ces marques de repérages peuvent aussi prendre l'apparence de présence de cailloux, des brindilles ou petites branches d'arbustes, de croix et autres signes.

Des vol ont été constatés et sont en augmentation.

A titre d'exemple, la semaine dernière, à trois reprises, des personnes ont signalé à la Brigade de Gendarmerie de Renwez la présence de personnes suspectes qui leur a permis de les découvrir et de les contrôler. Une faisait l'objet de recherches.

Soyez donc plus vigilants et n'hésitez pas à relever le maximum de renseignements sur ces individus ou véhicules et d'avertir la Brigade de Gendarmerie rapidement.

ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Dans le cadre des mesures sanitaires et de la double élection départementale et régionale qui nécessitera 2 bureaux de votes distincts.

Le bureau de vote se tiendra à la Maison des Associations, place Destrée.